

# SPECTRUM GLAZES EU FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la réglementation (EC) No. 1907/2006

## Émail prêt à l'emploi SPECTRUM

Code Produit 853

Revision date: 15.08.2016

Version: 1

Date of print: 15.08.2016

## SECTION 1: Identification de la substance/mélange et du fabricant

### 1.1 Identification du Produit

SPECTRUM brushing glaze

Cette fiche de données de sécurité se rapporte aux produits suivants :

**Email raku 853 Bleu cobalt**

### 1.2 Utilisations appropriées identifiées de la substance ou du mélange

Émaillage de produits céramiques.

### 1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Spectrum Glazes Inc.

273 Bowes Road, Unit A1

Concord, Ontario L4K 1H8

Canada

Telephone: +1 (905) 695-9355

Fax +1 (905) 695-8354

E-mail: info@spectrumglazes.com

Internet: www.spectrumglazes.com

Personne à contacter: Mr. Arnfield

E-mail: info@spectrumglazes.com

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone: +1 (905) 695-9355 (disponible aux horaires de bureau)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification en conformité avec la réglementation EC 1272/2008 (CLP)**

Toxicité aiguë par voie orale (Catégorie 4) H302

Sensibilisation cutanée (Catégorie 1) H317

Toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (Catégorie 1) H400

Toxicité chronique pour les organismes aquatiques (Catégorie 1) H410

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage en conformité avec la réglementation EC 1272/2008 (CLP)**

Produit classifié et étiqueté selon la réglementation CLP.

Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une sensibilisation par contact avec la peau.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Pictogramme de danger



GHS09



GHS07

**Mention d'avertissement:** Attention

## Phrases H

H302 Nocif par ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (Aquatic Chronic 3).

## Phrases P

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

P501 Eliminer le contenu dans un site adapté.

## SECTION 3: Composition / information sur les composants

### 3.1 Substances

| EcNo.     | Chemical Name   | CAS No.   | Index No. | Percentage Composition |
|-----------|---|-----------|-----------|------------------------|
| 215-154-6 | Oxyde de Cobalt (II)<br>Nocif par ingestion: H302<br>Sensibilisation cutanée 1: H317<br>Aquatic Chronic 3: H410 | 1307-96-6 |           | <1%                    |
| 215-269-1 | Oxyde de Cuivre<br>Aquatic Acute 1: H400<br>Aquatic Chronic 3: H412   | 1317-38-0 |           | <2.5%                  |

### 3.2 Mélanges

Caractérisation chimique : Mélange de frites (verres silicatés) en milieu aqueux, minéraux, oxydes métalliques, argiles et suspensifs.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Mettre la personne affectée à l'air libre. Les symptômes de la toxicité peuvent apparaître plusieurs heures après et donc l'assistance d'un médecin peut s'avérer nécessaire.

En cas de contact avec la peau : Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté.

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes.

En cas d'ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau. En cas de malaise consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après une ingestion importante de composés du cuivre, les premiers symptômes sont gastro-intestinaux.

Des vomissements peuvent survenir. L'organe le plus affecté par les effets différés d'un excès de « cuivre » est le foie.

Une irritation des voies respiratoires peut apparaître après l'inhalation de poussières.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés : Le produit n'est pas combustible. Les moyens d'extinction appropriés au feu environnant doivent donc être choisis.

### 5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

En cas de réchauffement important au cours d'un incendie, du monoxyde et du dioxyde de carbone peuvent être rejetés. Cobalt / oxydes de cobalt.

## 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection anti-incendie : Appareils de respiration individuels.

Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction de l'incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou les cours d'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle adapté. Éviter le contact avec les yeux et la peau et la formation de poussières.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer et ramasser immédiatement les produits répandus et placer les dans un récipient adapté.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit. Se laver les mains immédiatement après l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière dans l'atmosphère. Ne pas respirer les poussières. Assurer une bonne ventilation du local de travail. Ne pas laisser les enfants sans surveillance pendant l'utilisation du produit. Si possible, évacuer à l'extérieur les gaz émis pendant la cuisson.

### 7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences pour les locaux de stockage et les récipients : tenir les récipients correctement fermés. Tenir hors de portée des enfants. Stocker à température ambiante et protégé de la lumière directe du soleil. Maintenir à l'abri du gel. Le produit est conditionné sous forme liquide et n'est pas combustible.

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition EH(40)

| CAS No.   | Substance       | ppm | mg/m3 | fibres/ml | Category      | Origin |
|-----------|-----------------|-----|-------|-----------|---------------|--------|
| 1307-96-6 | Oxyde de Cobalt | -   | 0.1E  | -         | TWA (8 hours) | MAK    |
|           |                 | -   | -     | -         | STEL (15 min) | MAK    |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Un système d'extraction/ventilation du local de travail et du local de cuisson est recommandé.

#### Mesures de protection et d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains immédiatement après l'utilisation.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit.

#### Protection respiratoire

Quand la ventilation n'est pas suffisante, il est conseillé de porter un masque respiratoire P1 ou P2.

Le choix final de la protection respiratoire appropriée dépend de la concentration de poussières dans l'air.

#### Protection des mains

Par mesure de précaution, il est conseillé de porter des gants imperméables de préférence en PVC.

#### Protection des yeux

Par mesure de précaution, il est conseillé de porter des lunettes avec protections latérales, ou intégrale.

#### Protection de l'environnement

Éviter les rejets dans l'environnement. Nettoyer et ramasser immédiatement les produits répandus et placer les dans un récipient adapté.

# SPECTRUM GLAZES EU FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme à la réglementation (EC) No. 1907/2006

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide

Couleur : couleurs variées

Odeur : pratiquement inodore

Seuil olfactif : P. D. / P. A.

pH : 8-10

Point de fusion : P. D. / P. A.

Point d'ébullition : P. D. / P. A.

Point d'inflammation : P. D. / P. A.

Taux d'évaporation : P. D. / P. A.

Inflammabilité : P. D. / P. A.

Limite inférieure d'explosivité : P. D. / P. A.

Limite supérieure d'explosivité : P. D. / P. A.

Pression de vapeur : P. D. / P. A.

Densité de la vapeur : P. D. / P. A.

Densité relative : P. D. / P. A.

Solubilité : dispersion

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : P. D. / P. A.

Température d'auto inflammabilité : P. D. / P. A.

Température de décomposition : P. D. / P. A.

Viscosité : P. D. / P. A.

Propriétés explosives : P. D. / P. A.

Propriétés comburantes : P. D. / P. A.

P. D. / P. A.= Pas Disponible / Pas Applicable en raison de la nature du produit

### 9.2 Autres informations

Informations additionnelles : P. D. / P. A.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir Section 7).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4 Conditions à éviter

Eviter les conditions extrêmes de température et de poussières.

### 10.5 Matières incompatibles

Pas de données connues.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de réchauffement important au cours d'un incendie, du monoxyde et du dioxyde de carbone peuvent être rejetés.

Température de décomposition : Pas de données connues.

# SPECTRUM GLAZES EU FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la réglementation (EC) No. 1907/2006

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Information sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

|      |            |                               |
|------|------------|-------------------------------|
| LD50 | Orale      | >202mg/kg<br>(Espèces: Rat)   |
| LD50 | Dermique   | Pas de<br>données<br>connues. |
| LD50 | Inhalation | Pas de<br>données<br>connues. |

#### Irritation de la peau et corrosivité

Peut être nocif si absorbé par la peau. Peut causer une irritation cutanée.

#### Sensibilisation

Peut causer une réaction allergique cutanée.

#### Dommages aux yeux /irritation oculaire

Ce produit peut causer une irritation oculaire par contact direct.  
contact.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Pas de données valables.

#### Carcinogénicité

IARC: 2B - Group 2B: Possible carcinogène pour les humains (Oxyde de Cobalt(II))

#### Toxicité pour la reproduction

Pas de données valables.

#### Informations toxicologiques additionnelles

Pas de données valables.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Pas de données valables.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données valables.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données valables.

### 12.4. Autres effets néfastes

Très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme.

# SPECTRUM GLAZES EU FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme à la réglementation (EC) No. 1907/2006

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations

Il est interdit de déverser les déchets dans les égouts ou les cours d'eau. Les résidus et récipients vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale en vigueur.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro UN

ADR/RID: 3288

IMDG: 3288

IATA: 3288

### 14.2. UN proper shipping name

ADR/RID:

TOXICSOLID,INORGANIC,N.O.S.(Cobalt(II)oxide)

IMDG:

TOXIC SOLID, INORGANIC, N.O.S. (Cobalt(II) oxide)

IATA:

Toxic solid, inorganic, n.o.s. (Cobalt(II) oxide)

### 14.3. Transport hazard class(es)

ADR/RID:

6.1

IMDG:

6.1

IATA:

6.1

### 14.4. Packaging group

ADR/RID:

III

IMDG:

III

IATA:

III

### 14.5. Environmental hazards

ADR/RID:

NO.

IMDG:

Marine pollutant: NO.

IATA:

NO.

### 14.6. Special precautions for user

No data available.

### 14.7. Transport in bulk according to Annex II of MARPOL 73/78 and the IBC Code

No data available.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/ législation particulière de la substance ou mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Étiquetage conforme à la réglementation (EC) No 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté en conformité avec le règlement CLP.

#### Pictogrammes de danger



GHS09



GHS07

# SPECTRUM GLAZES EU FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme à la réglementation (EC) No. 1907/2006

## Dangers déterminant les composants sur l'étiquette

Oxyde de Cobalt (II)

### Phrases H :

H302 Nocif par ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (Aquatic Chronic 3).

### Phrases P :

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

P501 Eliminer le contenu dans un site adapté.

## Législation EU

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement(CEE) n° 793/9 le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE 2000/21/CE de la Commission.

## 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Il n'a pas été procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

## SECTION 16: Autres informations

### Information complémentaire

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit ne doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.

### Abbreviations et acronymes:

BCF: Bioconcentration factor

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, labelling, packaging

CSR: Chemical Safety Report

DMEL: Derived maximum effect level

DNEL: Derivative No effect Level

EC: European Community

ELV: Emission limit values

EN: European Norm

EUH: European Hazard Statement

EWC: European Waste catalogue

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

LC50: Median lethal concentration

LD50: Median lethal dose

NOAEL: No-observed-adverse-effect-level

NOEC: No observed effect concentration

NOEL: No observed effect level

OEL: Operator exposure level

PBT: Persistent, bioaccumulative, Toxic

PEC: Predicted effect level

PNEC: Predicted No effect Concentration

REACH: Registration, evaluation and autorisation of chemicals

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

STEL: Short Term Exposure Limit

TWA: Time weighted average

vPvB: Very persistent, very bioaccumulative.

